



Satisfaire aux obligations liées au règlement REACH



REACH 2018 : Êtes-vous prêt ?

Au plus tard le 31 mai 2018, les substances produites ou importées entre 1 et 100 tonnes par an devront être enregistrées selon le règlement REACH.

Cela concerne les substances chimiques telles quelles, contenues dans des mélanges ou destinées à être relarguées à partir d'articles.

Les entreprises sont pleinement responsables de la mise en œuvre des obligations liées à REACH et découlant de leurs statuts de fabricant, importateur, distributeur, metteur sur le marché ou utilisateur des substances.

Par ailleurs, les substances extrêmement préoccupantes (SVHC), ayant intégré l'annexe XIV, sont soumises à la procédure d'autorisation pour continuer à être utilisées pour un usage donné et une période limitée. De plus, certaines substances peuvent être soumises à restriction pour certains usages.

VOS ATTENTES

Pour que votre entreprise puisse poursuivre ses activités au sein de l'Espace Économique Européen, vous devez répondre aux exigences du règlement REACH.

Dans ce contexte, vous souhaitez, selon votre statut dans la supply chain :

- > Évaluer votre niveau de conformité réglementaire et vos pratiques ;
- > Sécuriser vos processus d'approvisionnement et de mise sur le marché des substances ;
- Ètre accompagné dans l'exécution des processus liés au règlement REACH (inquiry, enregistrement, autorisation, inspection nationale).

NOTRE OFFRE

Pour répondre à ces enjeux, SOCOTEC, vous propose un accompagnement visant à satisfaire à ces obligations en optimisant vos coûts avec :

- Une formation / sensibilisation aux règlements REACH / CLP;
- Un audit de conformité réglementaire avec plan d'actions (par exemple : sécurisation sourcing, audit SCC, qualité des FDS, traçabilité);
- > Un accompagnement au processus d'enregistrement :
 - évaluation de la stratégie d'enregistrement des substances ;
 - communication avec l'ensemble des acteurs au sein des SIEF et/ou consortia (management possible), négociation des Lettres d'Accès (LoA);
 - évaluation des données disponibles et des données à produire, rédaction des cahiers des charges pour la production de nouvelles données et monitorage des études;
 - montage, dépôt et suivi post-dépôt du dossier d'enregistrement dont le rapport sur la sécurité chimique (substances > 10 t/an);
 - interface avec l'ECHA;
- Un accompagnement au processus d'autorisation :
 - analyse en amont de l'intérêt et de la faisabilité de soumettre une demande d'autorisation;
 - rédaction du rapport sur la sécurité chimique dans le contexte de l'autorisation;
 - rédaction de l'analyse socio-économique ;
 - rédaction de l'analyse des alternatives ;
 - dépôt des dossiers ;

NOS ENGAGEMENTS

SOCOTEC vous assiste tout au long de vos démarches selon vos besoins en proposant un service à la carte : de l'accompagnement ciblé à la prise en charge globale.

SOCOTEC vous fait également bénéficier :

- D'une expertise sénior prenant en compte l'ensemble des dimensions du sujet;
- De compétences en physico-chimie, toxicologie, écotoxicologie ainsi qu'en données analytiques permettant de sécuriser les dossiers et de réduire les risques de demandes complémentaires issues de l'ECHA;
- De sa maîtrise des outils IUCLID, REACH-IT, TCC, CBA check, outils d'évaluation des risques : Chesar, ECETOC TRA, Stoffenmanager, Advanced Reach Tool, Risk of Derm...;
- D'un partenariat étroit avec des juristes reconnus (cadre contractuel, respect des règles de nonconcurrence, partage des coûts...).

POUR ALLER PLUS LOIN

SOCOTEC peut également vous assister dans tout ou partie de vos démarches en matière de sécurité des Produits :

- conformité réglementaire CLP;
- gestion des FDS des matières premières mises sur le marché: élaboration et mise à jour de FDS, évaluation de leur qualité, traçabilité des produits;
- évaluation des risques chimiques aux postes de travail / adéquation des mesures de gestion des risques, prise en compte des scénarii d'exposition;
- évaluation quantitative par métrologie de l'exposition des travailleurs.

